



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire.  
Document affiché  
Du 24/04/2025 au 25/06/2025

## ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_225

**Objet** : mesures temporaires relatives au stationnement et à la circulation rue Jules Ferry (Occupation du domaine public).

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code Pénal,

**VU** l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

**VU** les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** la délibération n° 2024-12-18/16 relative à l'actualisation des tarifs communaux pour l'année 2025,

**VU** l'arrêté n° 2020-199 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire, dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,

**VU** l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la règlementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Charles Toupance représentant de la SCI CTP sise 52 rue du Moulin Fidel – 92350 Le Plessis-Robinson d'installer un camion benne par la société LDTP sise 54 allée des Platanes - 77100 Meaux, rue Jules Ferry, dans le cadre de l'ouverture de ses travaux liés au Permis de Construire n° 78 640 24 V1 007, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement et de circulation rue Jules Ferry

## ARRÊTE

**Article 1** : du lundi 24 mars 2025 au dimanche 06 avril 2025, l'entreprise LDTP est autorisée à stationner un camion benne sur le domaine public, au droit du n° 25 de la rue Jules Ferry.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 2 :** du lundi 24 mars 2025 au dimanche 06 avril 2025, deux places de stationnement seront neutralisées au droit du n° 25 de la rue Jules Ferry pour la mise en place du camion benne.

**Article 3 :** du lundi 24 mars 2025 au dimanche 06 avril 2025, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

**Article 4 :** la société SCI CTP sous le numéro de SIRET 837 498 732 00010 devra s'acquitter de la taxe d'occupation du domaine public d'un montant de 212 €, soit  $2 \times 10\text{m}^2 \times 5.30 \text{ €} \times 2$  semaines et ce, pour la période du 24 mars 2025 au 06 avril 2025.

**Article 5 :** Un avis des sommes à payer sera adressé à la **société SCI CTP** sise 52 rue du Moulin Fidel - 92350 Le Plessis-Robinson par le Service de Gestion Comptable de Versailles pour le recouvrement des sommes dues.

**Article 6 :** dès l'achèvement des travaux l'entreprise LDTP sera tenue **de remettre en état la chaussée**, de retirer tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux et les remises en état ne devront pas excéder les dates définies dans l'article 1.

**Article 7 :** les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 22/04/2025